

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville de Chassieu

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mr Jean-Jacques SELLES, Maire de Chassieu

RCS / SIRET

| 2 | 1 | 6 | | 9 | 0 | 2 | | 7 | 1 | 8 | | 0 | 0 | 0 | 1 | 6 |

Forme juridique

Collectivité Territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41 - Aires de stationnement ouvertes au public	Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un parking ouvert au public de 85 places véhicules légers et trois autocars. Aménagement paysager comprenant espaces de stationnement, aires de circulation et de manoeuvre faisant office d'accès pompiers, allées piétonnes et noues végétalisées pour une surface aménagée totale de 5005 m².

Création d'une aire de service, dans le prolongement du parking, pour le stationnement d'environ 15 véhicules et engins nécessaires au fonctionnement et à l'entretien du site. Agrandissement d'un espace existant traité en enrobé comprenant une aire de lavage. Superficie avant travaux : environ 350 m². Superficie après travaux : 1007 m².

Réhabilitation et extension des vestiaires de football et des ateliers du complexe sportif Romain Tisserand. Démolition / reconstruction des auvents entourant les bâtiments pour améliorer l'usage des installations sportives et modifier l'esthétique du bâtiment.

Réfection des espaces minéraux sur les abords nord du bâtiment. Remplacement de l'enrobé par du béton désactivé.

Gestion à l'identique des pentes pour maintenir l'évacuation des eaux pluviales vers les puits d'infiltration existants. Surface réaménagée : environ 750 m²

Durée de l'opération : Environ 1 an. Réalisation en une seule phase.

4.2 Objectifs du projet

Pour le parking :

- Suppression du stationnement sauvage sur le chemin du Trève les jours de manifestations sportives et des festivités organisées dans le complexe sportif ;
- Possibilité d'accueillir les autocars des équipes de football en dehors du domaine public.

Pour l'aire de service : Création d'un espace de stationnement isolé des espaces accessibles au public pour des raisons de sécurité.

Pour le bâtiment :

- Amélioration énergétique et du confort des usagers
- Adaptation du bâtiment à la création du parking (création d'un passage couvert servant d'abri et conduisant les usagers du parking vers l'entrée du bâtiment qui est située du côté des installations sportives).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Parking : Création d'une chaussée au droit des voies de circulation, aires de manoeuvre et places de stationnement. Structure chaussée : 60 cm de 30/60 plus 10 cm de 0/31,5. Couche de roulement 15 cm de béton bitumineux, sauf à l'emplacement de 27 places de stationnement traitées en surfaces drainantes. Réalisation des tranchées pour infiltration réglementaire des eaux pluviales à la parcelle. Plantation de 30 arbres et 30 arbustes environ, compris réalisation des fosses de plantations. Abattage de 4 arbres existants : 1 Sureau Noir, 1 Cornouiller Mâle, 2 Chênes Rouvre. Arasement d'une haie arbustive en taillis constituée de sureaux et de cornouillers. Ces espèces d'arbres et arbustes sont classées en préoccupation mineure dans la liste rouge des espèces menacées en France établie par l'INPN ; elles ne sont donc pas considérées comme menacées et elles échappent à ce titre aux interdictions de coupes et d'arrachage qui découlent de l'article L411-1 du Code de l'Environnement. Préservation de 6 arbres (Chênes Rouvre). Engazonnement des espaces non imperméabilisés. Mise en place d'une clôture périphérique avec portail à l'entrée.

Aire de service : Création d'une chaussée au droit des voies de circulation, aires de manoeuvre et places de stationnement. Structure chaussée : 60 cm de 30/60 plus 10 cm de 0/31,5. Couche de roulement 15 cm de béton bitumineux non drainant. Conservation d'une aire de lavage existante, installation raccordée à un puits d'infiltration par l'intermédiaire d'un séparateur d'hydrocarbures. Mise en place d'une clôture périphérique avec portails pour communication avec le parking et les installations sportives.

Bâtiment : Rénovation des vestiaires de football et du personnel, avec renforcement de l'isolation de l'enveloppe de l'ensemble des espaces chauffés. Création de surfaces nouvelles pour extension des locaux du personnel, création d'abris couverts extérieurs et de locaux techniques. Surface habitable : existant = 765,05 m² ; démolition = 23,91 m² ; création = 39,21 m². Surfaces couvertes non closes (auvents, ne produisant pas de surface habitable) : existant = 55 m² ; démolition = 55 m² ; création = 290 m².

Abords Nord vestiaires et ateliers : Décapage enrobé, réfection couche de forme et réalisation dalle béton 15 cm.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Equipement exploité durant les périodes d'ouverture du complexe sportif (journée et parfois manifestations nocturnes).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale de l'opération : 6762 m ² Répartition : - Voies de circulation, aires de manœuvre et de stationnement : 3994 m ² dont 1210 m ² traitées en surface drainante. - Allées piétonnes : 1754 m ² - Espaces verts : 1014 m ²	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

17, Chemin du Trève
69680 Chassieu

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 5° 7 3' 1 9" 76 Lat. 0 4° 9 7' 4 8" 98

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Construction des bâtiments actuels abritant les vestiaires de football et les ateliers. PC délivré vers 1988.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nota : La ZNIEFF 380 200 70 "Source et zone humide de Chassieu" se situe sur la commune de Saint Baudille de la Tour et non sur la commune de Chassieu, comme son nom pourrait le laisser supposer. Il importe d'éviter toute confusion à ce sujet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), relatif aux infrastructures de transports relevant de la compétence de l'État dans le département du Rhône (axe routier concerné : RN 346). - Plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Lyon-Bron.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRT Chassieu / Usine BRENNTAG, approuvé le 8 août 2012. Projet situé en dehors des zones grisée, rouge foncé R et rouge clair r1 et r2.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en dehors de l'aire d'alimentation du captage du Chemin de l'Afrique qui se termine au sud de la RD 39, alors que le terrain d'assiette du projet se situe en bordure nord de cette route.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Les eaux pluviales recueillies au niveau des surfaces imperméabilisées seront infiltrées dans le sol. - La nappe phréatique est à 18m de profondeur.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le volume de déblais engendré par les terrassements sera d'environ 4620 m3.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains à aménager sont des abords routiers partiellement encaissés avec des déblais issus de la création de la RD 39. Il s'agit de sols artificialisés en herbe, recouverts localement de broussailles. D'autre part, les plantations prévues dans le projet (30 arbres et 30 arbustes plantés, 6 arbres conservés sur les 10 existants) assurera la liaison entre les taillis qui habillent les talus de la RN 346 et les alignements végétaux plantés en bordure de la RD 39, si tant est que ces milieux constituent des habitats abritant des espèces sensibles.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans Objet (terrain situé ni à l'intérieur d'un site Natura 2000 ou d'un site classé, ni à proximité).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans Objet (terrain situé ni à l'intérieur d'un site Natura 2000 ou d'un site classé, ni à proximité).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est situé en dehors des zones grise, rouge foncé et rouge clair r1 et r2 du zonage de l'établissement Brenntag. D'autre part, le projet n'est pas de nature à engendrer de risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de PPRN sur la commune de Chassieu. Néanmoins, les risques identifiés sur la commune (coulées de boue, tempête, mouvements de terrain, séisme) devraient être sans incidence sur un parking.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans la proportion de la capacité du Parking. Trafic ponctuel, aux moments forts de l'activité du stade de football (entraînements, matches, tournois) et durant les autres manifestations organisées sur le complexe sportif pour lesquelles le parking pourra être sollicité.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bruit émis par les véhicules venant stationner et repartant. Nuisance limitée par la situation en zone urbaine et la configuration des lieux qui limiteront de fait la vitesse et donc le niveau des émissions sonores. Le site est exposé au bruit de la circulation de la RD 39 et de la RN 346, nuisance sans incidence pour un parking.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- Eclairage basé sur les minima réglementaires du parking et des circulations piétonnes (20 lux / m2).</p> <p>- Le calibrage des équipements d'éclairage tiendra compte de l'éclairage du terrain de football avoisinant qui éclaire déjà pour partie le site sur lequel le parking sera aménagé.</p> <p>- Puissance nécessaire estimée à 80000 lumens.</p> <p>- Mise en service uniquement pendant les périodes d'utilisation du stade de football (entraînements, matches, tournois...).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>CO2 des véhicules. Emissions ponctuelles. Impact minime au regard du voisinage de la RN 346 et de la RD 39.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- Eaux pluviales recueillies au niveau des surfaces imperméabilisées et en toiture des bâtiments infiltrées dans le sol.</p> <p>- Bâtiments reliés au réseau public d'assainissement pour l'évacuation des eaux usées.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>- 4500 m3 de déblais à évacuer durant les travaux. Matériaux inertes et non considérés comme des déchets pouvant être réutilisés en terrassement.</p> <p>- 120 m3 environ d'enrobé décapé par fraisage, matériaux non considérés comme des déchets car pouvant être recyclés en enrobé neuf.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Projet situé à la lisière de zones d'activités, d'un secteur résidentiel pavillonnaire et de la RN 346 (contournement autoroutier Est de Lyon). Environnement Architectural, urbain et paysager sans intérêt patrimonial. - D'autre part, absence de bâtiment classé ou inscrit au titre des monuments historiques sur la commune. - Terrain situé en dehors des zones de présomption de prescriptions archéologiques identifiées par le PLUH sur la commune de Chassieu.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les deux problèmes inhérents au projet, en raison de sa nature et de son environnement sont l'imperméabilisation des sols et la continuité de la trame verte entre les plantations présentes sur le talus Ouest de la RN 346 et la rive Nord de la RD 39.

La solution au premier problème est apportée par l'infiltration de toutes les eaux recueillies au sol (surfaces drainantes au niveau de l'allée piétonne et des places de stationnement, écoulement des surfaces imperméables vers des noues faisant office de tranchées d'infiltration).

Le second problème est traité par le programme de plantations qui, tout en assurant le paysagement du projet, permettra de maintenir la continuité de la trame verte existante, d'autant que le bas côté de la RD 39 qui présente une largeur moyenne de 8m environ au droit du projet, restera en herbe.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne parait pas justifier la mise en oeuvre d'une évaluation environnementale : 1) Il s'agit d'un petit projet, aux impacts environnementaux mesurés, peu sensible de par sa nature aux risques et nuisances identifiées localement. 2) On ne recense que très peu d'habitat au voisinage immédiat du projet. 3) Le terrain est localisé en bordure de la RN 346, de la RD 39 et de la zone industrielle de Mi-Plaine. Il est peu probable que la création d'un parking de 55 places et de l'aire de services pour 15 véhicules et engins soit de nature à aggraver les problèmes environnementaux générés par ces aménagements, au point dégrader substantiellement la situation existante.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

CHASSIEU

le,

22 NOVEMBRE 2019

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus